

## Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

Unité territoriale de Saône-et-Loire	Subdivision de Mâcon
Nom de l'inspecteur : Nahima Boulebbina Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 01/12/2009 Type d'inspection : <input type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée ou <input type="checkbox"/> annoncée <input type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle Date de l'inspection : <b>04/12/2009</b> Motif de la planification : Programme pluri-annuel de visites d'inspection	
Société : <b>ISOVER SAINT GOBAIN</b> Commune : <b>CHALON SUR SAONE</b> Activité : Fabrication de laine de verre Régime: A Priorité : A enjeux	
<b>Liste des installations inspectées :</b> Installation de traitement des eaux, vannes de barrage en sortie de step. <b>Thèmes :</b> Prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 8 avril 2009 <b>Référentiel de l'inspection :</b> – Arrêté préfectoral de mise en demeure du 8 avril 2009	
<b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b> - M. SAULNIER, directeur du site - M.KECK, Responsable Environnement	
<b>Principales constatations effectuées, constats d'écarts ou de non conformités par rapport au référentiel d'inspection.</b> - Le jour de l'inspection, l'exploitant explique qu'aucune eau de process n'est rejetée au point 7. Ce point de rejet concernant également des eaux domestiques, aucune vérification visuelle n'a pu être faite. L'exploitant exécutera les prescriptions de surveillance de l'action RSDE les six premier mois de manière à prouver l'absence de rejet d'eau industrielle. La vanne de barrage a été cadenassée pour garantir un fonctionnement en circuit fermé. - La campagne de mesure de novembre 2009 montre un respect des valeurs minimales d'éjection des gaz. - La campagne de mesures réalisée du 8 au 10 juillet 2009 a bien intégré l'ensemble des paramètres visés pour les fours et les lignes (1 et 2). Les valeurs seuils réglementaires sont bien respectées.	
<b>Suites envisagées :</b> Observations à traiter par courrier.	
<b>Liste des documents établis suite à la visite :</b> Lettre à l'exploitant. Tableau des constats.	
<p style="text-align: center;">A Mâcon, le <b>04/02/2010</b>            L'inspecteur des installations classées,</p> <p style="text-align: center;"><i>original signé</i></p> <p style="text-align: center;">Nahima BOULEBBINA</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Vérification et approbation en ce qui concerne les suites envisagées :</b></p> <p style="text-align: center;">A Mâcon, le <b>05/02/2010</b>            Le Chef de subdivision,</p> <p style="text-align: center;"><i>original signé</i></p> <p style="text-align: center;">Nicolas GUERIN</p>	